



Poste de préposé(e) aux équipements de loisir

(Affichage interne et externe)

Poste régulier saisonnier | Numéro d'affichage : 201120-1

Maria, une municipalité en pleine croissance, offre plusieurs services axés sur les besoins de la communauté. Le plein air, la famille et la santé sont des caractéristiques bien présentes dans le milieu. Pour assurer la continuité de ses opérations, la Municipalité de Maria est à la recherche d'un préposé aux équipements pour son service des loisirs.

Sommaire des tâches :

Sous la supervision de la direction des loisirs et de la culture, le préposé aux équipements de loisir doit, pour l'ensemble des bâtiments sous la responsabilité de son département, des équipements récréatifs, des terrains sportifs, des sentiers récréatifs et des parcs de la Municipalité de Maria :

- Faire, avant chaque saison, des travaux de montage et de préparation;
- Effectuer, en cours de saison, des travaux d'inspection, de nettoyage, de réparation, d'entretien spécifique, de tonte de pelouse, de déneigement et autres;
- Assurer la surveillance et l'application des règlements pour différents équipements récréatifs (chalet des sports, patinoire extérieure, centre plein air, gymnase, etc.);
- Effectuer, après chaque saison, des travaux de démontage et de remisage;
- Opérer des machineries et des équipements motorisés;
- Effectuer divers travaux en atelier;
- Offrir de l'assistance technique à des activités et des événements municipaux;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de son supérieur et relevant de son champ de compétence.

Exigences :

- Bonne capacité physique;
- Bonnes aptitudes pour le travail manuel;
- Bonne capacité à travailler en équipe;
- Facilité à travailler avec le public (avec les usagers des équipements récréatifs, des bénévoles, etc.);
- Disponible pour travailler en fonction d'un horaire variable (jour, soir et fin de semaine);
- Posséder un permis de conduire.

Conditions de travail :

- Poste saisonnier syndiqué de 40 heures par semaine d'une durée minimum de 22 semaines par année, principalement l'été, avec une possibilité d'un plus grand nombre de semaines;
- Conditions salariales et autres avantages prévus dans la convention collective du Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Municipalité de Maria (CSN);
- L'entrée en fonction est prévue pour le **4 janvier 2021**. D'ici cette date, la personne choisie pourrait être appelée occasionnellement pour des travaux et des formations.

Directives pour postuler :

Il n'y a pas de limite de temps pour postuler. La Municipalité procédera à l'embauche du premier candidat répondant aux critères de sélection de ce poste.

- Web : www.mariaquebec.com | Onglet « Services en ligne », section « Offres d'emplois »
- Courriel : info@mariaquebec.com | Objet : Poste de préposé aux équipements de loisir
- Poste : Poste de préposé aux équipements de loisir | 545, boul. Perron, Maria (Qc) G0C 1Y0

La Municipalité remercie tous les candidats pour leur intérêt à l'égard de ce poste. Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

Par : Thomas Romagné, directeur général | Date de publication : 20 novembre 2020

N. B. La Municipalité de Maria souscrit au principe d'équité en emploi. Notez que le masculin est utilisé seulement dans le but d'alléger le texte.